Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 17 (1929)
Heft: 5

Artikel: La construction du chœur de St-Nicolas (1627-1631) [suite]
Autor: Zurich, Pierre de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817343

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La construction du Chœur de St-Nicolas (1627-1631)

par Pierre de ZURICH.

(Suite)

Comme il n'y avait pas, à ce moment, d'architecte de renom à Fribourg, le Baumeister [39] alla demander conseil à maître Daniel Heintz [40], architecte de la collégiale de St-Vincent, à Berne [41] et le 5 août 1627, il rendait compte de ses pourparlers à ses supérieurs. Maître Daniel offrait bien volontiers ses services et était disposé à venir à Fribourg, toutes les fois qu'on le jugerait utile, mais son contrat lui interdisant de découcher de Berne, il lui fallait la permission de l'Avoyer. Il priait donc Messeigneurs de Fribourg de la demander eux-mêmes, car il avait déjà eu des difficultés avec ses combourgeois, qui lui reprochaient d'aider à reconstruire les églises des papistes, au lieu de les abattre. Comme le Conseil craignait, probablement, de s'exposer à un refus, il décida qu'il fallait laisser maître Daniel élaborer son projet et que s'il ne voulait pas le faire, le trésorier s'adresserait à des maîtres de religion catholique, en Bourgogne, en Valais, ou ailleurs encore et que le plan devrait être soumis au Conseil [42]. Les pour-

---

[39] Peter Schrötter.

[40] Daniel II, né le 10 VIII 1575, † en 1633. Son père, Daniel I était déjà architecte à Berne. Voir: S.K.L. II, 40 et D.H.B.S. IV, 16.

[41] Cpte, n° 423 (1628-I). Gesandten. H. Buwmeister gan Bern... 47 L. 17 s.

[42] Man., n° 178.

parlers continuèrent donc avec le maître bernois, par l'entremise du Baumeister.

Sur ces entrefaites, le Docteur Frantz Gottrau, membre du Conseil, voyageant en Bourgogne pour ses affaires personnelles [43], eut l'occasion de rencontrer l'évêque de Lausanne, Mgr Jean de Watteville [44], qui séjournait, alors, dans son abbaye de La Charité, près de Besançon, et de le renseigner sur l'intention qu'avaient Messeigneurs de reconstruire le chœur de St-Nicolas et sur l'embarras dans lequel les mettait l'absence d'un architecte de valeur.

Le 9 septembre, ce prélat écrivit donc au gouvernement de Fribourg, une lettre dans laquelle il lui recommandait un « bon juge », maître Jean Cottonet [45] de Besançon, « qui faict des merveilles pour la massonnerie et mesme pour des clochers fendus et des murailles penchantes quil redresse » et les prévenait qu'« avec peu de frais lon le ferat passer a Fribourg [46] ». Le Conseil prit connaissance de cette missive, dans sa séance du 14 octobre, au cours de laquelle il décida de donner suite à la proposition de Monseigneur de Watteville [47]. Le même jour, le gouvernement répondit à l'évêque [48]. Il le remerciait de l'adresse de « cest excellent maistre de Besançon, qu'a desja fait voir si asseurées preuves de son expérience, en divers endroits, touchant les anciens bastiments ruineux » et l'informait qu'il lui avait « despeché expres nostre herault pour le

---

[43] Je tire cette conclusion du fait qu'il n'y a pas de dépense à ce sujet, dans les comptes de l'Etat.

[44] Fils de Nicolas de Watteville et d'Anne de Joux, sacré le 18 IV 1610, † à Besançon le 22 VII 1649, âgé de plus de 70 ans.

[45] Ce document et le suivant l'appellent, en vérité, M. « Pierre », mais les documents postérieurs rétablissent son véritable prénom et nom.

[46] A.E.F., Lettres d'évêques de Lausanne, 9 IX 1627.

[47] Man., n° 178.

[48] La lettre n'est pas datée, mais se trouve entre une lettre du 7 octobre et une autre du 15 octobre. Il est donc permis de croire qu'elle est du 14, date de la séance du Conseil. Missivenbuch, n° 38, p. 656 et 657.

conduire et prier, comme nous faisons, quil luy plaise le plus tost que possible sacheminer par deça pour veoir et recognoistre par vision oculaires les rouptures, qui sont aux murailles du cœur, sus quelles murailles sont posez les arcs et voultes, advenues ja de si long temps, quil ny a personne qui ait souvenance, quand lesdits murs sont estez fendus ». Il demandait, à cet effet, l'appui du prélat, ajoutant: « Il vous plaira doncque, Monseigneur, adviser, disposer et avancer lacheminement dudit maîstre et le asseurer que nous le défrayerons et rendrons bien content et, s'il est possible, quil avance son despart, que nostre herault le conduise et adresse par les chemins ». Je dois relever que, dans sa réponse, le Conseil exagérait un peu, en affirmant qu'« il semble quil ny aye plus aucun danger esdites murailles » et en déclarant « mais nous aymons mieux de bonne heure employer les remèdes d'une réparation et nous asseurer, que d'attendre avec grand ignominie et scandale, voir [49] avec irision de nos voisins non catholiques, resentir la perte irreparable des ornements ecclésiastiques ». On paya 10 Livres au valet de l'évêque chargé de porter cette lettre à Dôle [50] et le hérault Bendicht Perrin se mit en route pour aller chercher l'« ingénieur » Cottonet. Son voyage dura treize jours [51], mais il ne ramena pas l'architecte qui, en bon Bourguignon, ne voulait pas s'absenter pendant les vendanges [52].

Ce n'est qu'au début de décembre que Jean Cottonet arriva à Fribourg, où il fut logé dans la maison de Jacques Rey [53]. Le 13 décembre, il examina le chœur [54] et discuta

---

[49] Pour « voire même ».

[50] Cpte, n° 423 (1627-II). Fussboten. Des H. Bischoffen Dienern ein schryben gan Dell zu fertigen... 10 L.

[51] Cpte n° 423 (1627-II). Fussboten. Bendichten Perrin ins Burgund wegen des ingenieure, ist 13 tag ussbliben thutt... 32 L. 10 s.

[52] Man., n° 178, 14 XII 1627.

[53] Cpte, n° 423 (1628-I). Zerung. Umb des Burgundischen ingenieuren zerung in Jaques Reys huss... 6 L. — Ce Jacques Rey avait été reçu bourgeois le 21 IV 1623, sur une maison à la Neuveville « under dem Sarbeum » (G.L.B. pch. f° 150).

[54] Man., n° 178, 14 XII 1627.

avec plusieurs conseillers, pendant un souper à l'abbaye des Merciers [55]. Le lendemain, au cours de la séance du Conseil, les membres qui s'étaient entretenus avec l'architecte firent part de l'opinion émise par lui, qu'il y avait un défaut aux fondations et que les contreforts (*pfyler*) étaient mal construits [54], et déclarèrent qu'il désirait donner son avis par écrit. C'est à cette manière de voir que le Conseil se rangea, contrairement à l'opinion de l'avoyer de Diesbach [56], qui proposait de désigner encore un certain nombre de conseillers, pour conférer avec Cottonet [57].

Le rapport du maître bourguignon, reproduit in extenso dans le Manual, sous le titre « Forme et façon du bastiment du cœur de S. Nicolas », fut présenté au Conseil, le 23 décembre 1627. « La vote et arcade » y est-il dit, « qui porte dessus les murailles d'un costé et daultre fait eslargir et renverser lesdites murailles et ogives en dehors, a cause de la charge et pesanteur, (tant) que, sans la bonté de la ramure, le touttage serait desia renversé. » Après cet exposé de la cause du désastre, le maître « trouvait expédient »: 1° de cintrer les voûtes, tant pour la démolition que pour la reconstruction, 2° d'établir un pontage, portant sur les murailles, pour y déposer les matériaux sans charger la ramure, 3° de démolir la ramure, 4° de démolir les murs des trois côtés, de 5 pieds plus bas que les voûtes, 5° de faire six ogives, soit deux du côté de bise, deux au levant et une au coin du côté du midi, qui auront 10 pieds de plus que celles existantes et 40 pieds de hauteur « en se retirant et en poussant contre l'église à tout costé », 6°

---

[55] Cpte, n° 423 (1628-I). Zerung. Würten zum Krämern Corby umb ein abendtbrot der Herren so S. Niclausen Buw visitiert... 18 L. 16 s.

[56] Noble Nicolas de Diesbach, des CC Places, dès 1583, des LX Places, dès 1587, nommé conseiller le 29 IX 1591, inscrit comme bourgeois le 3 IV 1604 (G.L.B. pch. f° 150), lieutenant d'avoyer en 1609, nommé avoyer à la St Mathieu 1614 et réélu en 1618, 1622 et 1626. Il mourut le 19 V 1630.

[57] Man., n° 178, 14 XII 1627.

d'élargir de 2 toises la sizième ogive « proche la sacristie » et de faire une arcade par dessus la fenêtre de cette sacristie, pour ne point empêcher le jour, 7° pour assembler les nouvelles ogives avec les anciennes, il faut enlever de la vieille ogive « de trois pierres une » et remplacer celle-ci par une neuve, avec des coins de fer d'un pied de long et de 4 doigts de large « pour entirer ensemble les murailles », 8° il faut démolir la voûte et les ogives et construire les ogives neuves, avant que de découvrir la ramure, 9° enfin, il faut refaire l'arcade dessus le Crucifix, en bonne pierre de taille [58]. Après lecture de ce mémoire, qui contenait, en vérité, plutôt des conseils qu'un véritable plan, le Conseil decida de donner suite à ce projet et chargea le trésorier [59], le conseiller d'Affry [60] et le « Baumeister » [61] de surveiller les travaux, de donner les ordres nécessaires aux maîtres qu'ils choisiraient pour les exécuter et d'en référer au Conseil, en cas de besoin. Fidèle à sa promesse, le gouvernement rétribua maître Jean Cottonet en lui allouant une somme de 180 Livres, ainsi qu'une gratification de 18 Livres à son domestique [62].

Autant on avait été lent à prendre une décision, autant on mit de hâte à exécuter celle-ci. Six jours après la réunion du Conseil, le 29 décembre 1627, le trésorier Jacques Buman, noble François d'Affry et le « Baumeister » Peter Schrötter, agissant au nom de l'Etat, passèrent une convention pour la reconstruction du chœur de St-Nicolas, avec les quatre maîtres-tailleurs de pierres Frantz et Jacques Quidort, frères, Jean Guillion et Hans Bodmer, tous à Fribourg. Comme on n'était pas fixé sur l'importance des travaux à exécuter, les maîtres n'étaient engagés qu'à

---

[58] Man., n° 178, 23 XII 1627.

[59] Jacob Buman.

[60] Voir note 133.

[61] Peter Schrötter.

[62] Cpte, n° 423 (1627-II). Gesandten Lohn. Sr Jehan Contet (sic) dem Burgundischen ingenier wegen S. Niclausen Buw... 180 L. Und dem Diener zu trinckgelt... 18 L.

la journée. Chacun d'eux devait prendre cinq ouvriers, au minimum, et un seul apprenti pour tous. Le salaire des maîtres et des ouvriers était fixé, pour chacun, à 1 Livre par jour, payable à la fin de chaque semaine et une gratification devait leur être allouée à l'achèvement des travaux, en cas de satisfaction. En cas de malfaçon, par contre, ils pouvaient être rendus responsables du dommage. Le gouvernement devait se charger de fournir le forgeron et de supporter les frais d'aiguisage des outils, mais non point de l'entretien de ceux-ci. Il était interdit aux entrepreneurs d'effectuer d'autres travaux, tant que ceux du chœur ne seraient pas terminés et il était prévu que l'achèvement devrait avoir lieu au cours de l'hiver 1628, de façon à ce que l'on puisse célébrer la messe pour Noël. Enfin, la convention reproduit un certain nombre des indications de Jean Cottonet et prévoit, de plus, que pour améliorer l'acoustique, le parterre devait être relevé de 5 pieds [63].

Les travaux commencèrent le 10 janvier 1628 [64] et le 13, le « Baumeister » obtenait du Conseil l'autorisation d'employer, pour aider au transport des pierres, un certain nombre de fainéants, hommes et femmes, qui vivaient aux dépens de l'Hôpital [65].

Sur ces entrefaites, maître Daniel Heintz, que l'on semblait avoir un peu oublié, vint se rappeler au souvenir de LL. EE., en leur envoyant le plan qu'il avait élaboré, sur la demande du « Baumeister ». Par une lettre du 12 février, le gouvernement le remerciait de son envoi et lui promettait une récompense [66], et dans sa séance du 22 février, il examinait ce plan et décidait d'offrir à maître

---

[63] R.N. 220 f° 11v.

[64] La première paie eut lieu le 15 janvier par 149 L. pour 4 maîtres et 21 ouvriers à 1 L. par jour, ce qui donne bien le 10 janvier comme commencement des travaux (B.G.R. 1613, f° 187).

[65] Man., n° 179.

[66] Missivenbuch, n° 38, p. 697.

Daniel un beau gobelet d'argent et quelques vacherins, ainsi qu'une gratification à ses deux apprentis [67].

Les travaux paraissent s'être poursuivis normalement, au cours du premier semestre de 1628 et leur coût s'élevait à 3899 Livres et 7 sols à la St-Jean [68]: on sait, par le projet de Cottonet et par la convention avec les entrepreneurs, qu'ils consistèrent dans l'enlèvement de la toiture, dans le renforcement des contreforts et dans la démolition des murs. On devait être arrivé, à la fin de ce stade des travaux, au mois de juillet 1628 car, le 20 juillet, le Conseil fut consulté sur la question de savoir si l'on voulait reconstruire le chœur tel qu'il était auparavant, ou en établir un nouveau avec six fenêtres, conformément au plan [69]. La commission de surveillance fut chargée d'étudier cette question et de faire un rapport, qu'elle présenta le 24 juillet, en signalant que la seconde solution coûterait environ 2000 ou 3000 écus bons de plus que la première, mais aurait, par contre, l'avantage de produire un édifice beaucoup plus beau et plus solide. Aussi, Messeigneurs, « par amour pour leur cher patron saint Nicolas » décidèrent-ils qu'on construirait un nouveau chœur conforme au plan [70].

On voit qu'il est question, dans ces deux dernières séances, d'un plan du chœur. Comme le rapport de Jean Cottonet ne contient que des conseils sur la conduite des travaux et qu'il n'est fait aucune mention d'un plan établi par lui, je pense que le plan, auquel il est fait allusion, devait être celui remis par Daniel Heintz, en février 1628, et les relations que le Gouvernement, eut par la suite, avec

---

[67] Man., n° 179. — Cpte, n° 423 (1628-I). Gem. usg. H. Daniels uff der Hitten zu Bern oder synes Sohns verehrung wegen der gestelter Visierung S. Niclausen Chors mitt 8 Ducats... 72 L. — Cpte, n° 425 (1629-II). Gem. usg. M. Marti Däntzler das Gefäss des Bechers so man dem Bernischen Künstler verehrt und dem Buwmeister... 11 L.

[68] Cpte, n° 423 (1628-I). Gem. usg. et B.G.R. 1613, f° 187.

[69] Man., n° 179.

[70] Man., n° 179.

cet architecte, me confirment encore dans cette manière de voir.

Le second semestre de 1628 vit la continuation de l'ouvrage, mais rien ne nous renseigne pas sur son état d'avancement. Nous savons seulement qu'un montant de 4313 Livres 6 sols fut versé aux entrepreneurs, au cours de cette période [71], qu'à deux reprises — les 11 août et 5 décembre — les ouvriers s'adressèrent au Gouvernement pour obtenir du grain à prix réduit, « en cette dureté de temps » [72] et que le 22 août, un certain Ludwig Martin se plaignit des fautes et négligences des maçons de St-Nicolas, que les bannerets Gottrau [73] et Bourgknecht [74] furent chargés d'admonester [75], sans que nous sachions ce qui leur était reproché.

L'hiver était arrivé et, contrairement aux prévisions et aux engagements, la construction était loin d'être achevée. Profitant du ralentissement que le froid devait causer dans les travaux, le «Baumeister» s'avisa de mesurer ce que l'on avait fait jusqu'à cette époque et s'aperçut que le travail en régie était extrêmement onéreux pour la caisse de l'Etat et qu'on aurait eu grand avantage à payer aux entrepreneurs un prix déterminé par toise de mur. Le trésorier [76] présenta un rapport dans ce sens, le 8 février 1629, et le Conseil, adoptant sa façon de voir, le chargea, ainsi que le conseiller Gasser [77] et le banneret Hans Jacob Gottrau [78], d'amener les entrepreneurs à accepter cette solution [79]. Les négociateurs y parvinrent et

---

[71] Cpte, nº 424 (1628-II). Gem. usg. et B.G.R. 1613, fºs 187 et 187v.

[72] Man., nº 179.

[73] Hans Jacob Gottrau, banneret du Bourg de 1626 à 1629.

[74] Probablement Hans Bourgknecht, banneret de l'Auge de 1626 à 1629.

[75] Man., nº 179.

[76] Jacob Buman.

[77] Frantz Gasser. Voir note 151.

[78] Voir note 73.

[79] Man., nº 180.

une nouvelle convention fut conclue le 16 février [80]. Nous n'en connaissons pas les termes et savons seulement que les maîtres-tailleurs de pierres reçurent, à cette occasion, une gratification de 15 Livres [81] et que la toise de mur leur était payée à raison de 15 écus bons et même de 17 écus bons dans certains cas [82].

Le montant payé aux entrepreneurs atteignit 2740 Livres au cours du premier semestre de 1629 [83] et les travaux devaient être assez avancés car, le 11 mai 1629, le «Baumeister» [84] se présentait devant le Conseil, pour faire régler un certain nombre de questions. Une simple croix surmonterait-elle la toiture du chœur ou bien voulait-on placer un petit clocher avec une cloche pour sonner la messe, comme le prévoyait le plan ? Ce clocher devait-il être couvert en fer blanc ou en cuivre ? La voûte devait-elle être établie tout simplement comme dans l'église des Cordeliers ou conformément au plan ? A qui, enfin, devait-on confier la construction de la voûte, puisque l'on ne pouvait pas se fier entièrement aux maîtres de Fribourg (diewyl man den hisiegen [meistern] nit woll trüwen darff)? En réponse à ces demandes, le Conseil décida qu'on construirait un petit clocher couvert en fer blanc, mais ni trop haut, à cause du vent, ni trop ouvert, à cause de la pluie et que, pour la voûte, on devait faire ce que les hommes du métier trouveraient le mieux, le plus beau et le plus solide [85].

Le Manual du Conseil ne contient aucun renseigne-

---

[80] B.G.R. 1613, f° 187v. «(M. Hans Bodmer) wie zum andern mal das Verding ernüwert worden. In gemein zu vertrincken geben (16 II 1629)... 15 L. — Cpte, n° 424 (1629-I) Zerung. Aber zun Pfistern wie man das ander mal mitt den Steinhouwern wegen S. Niclausen ein Verding troffen... 16 L. 16 s.

[81] Voir note précédente.

[82] B.G.R. 1613, f°s 187v à 189.

[83] B.G.R. 1613, f°s 187v à 189.

[84] Hans Rudolf Progin.

[85] Man., n° 180.

ment sur la construction, pour le second semestre de 1629. Il fait seulement mention de tiraillements entre Hans Bodmer et les maîtres-tailleurs de pierres avec lesquels il était associé [86]. Le compte du trésorier nous apprend, par contre, que le clocher, surmontant le chœur, fut effectivement construit à cette époque. Maître Jacob Cünli, forgeron de cuivre [87] reçut 297 Livres 16 sols pour le travail effectué à ce propos [88], et maître Anthoni Wuilleret exécuta les travaux de menuiserie pour le bouton terminal [89], dont la dorure, par l'orfèvre Adam Clauser, coûta 460 Livres [90]. Une collation à l'abbaye des Forgerons, réunit le « Baumeister » et les entrepreneurs, lors de l'achèvement de cet ouvrage [91].

Rien n'avait encore été fait au sujet de la voûte, puisqu'en date du 31 mars 1630, le trésorier exposait au Conseil qu'avant de commencer, il était nécessaire de savoir si les contreforts devaient être surmontés de clochetons ou non. On décida de se borner à les couvrir provisoirement en « Geissberger Stein » [92].

Le 4 juin, le « Baumeister », paraissant avoir oublié sa remarque du 11 mai de l'année précédente, demandait au Conseil si l'on ne serait pas d'accord de confier l'exécution de la voûte aux mêmes entrepreneurs et si l'on devait démolir l'arcade entre la nef et le chœur. Une commission

---

[86] Man., nº 180. 27 VIII 1629.

[87] Il semble qu'on s'était décidé à le couvrir en cuivre.

[88] Cpte, nº 425 (1629-II). Gem. usg. M. Jacoben Cünli dem Kupferschmidt umb arbeit so zum thürnli uff S. Niclausen Chor verbruchen worden, thutt 297 L. 16 s.

[89] Cpte, nº 425 (1629-II). Gem. usg. M. Anthoni Wuilleret umb zimmer knöpff zu S. Niclausen nüwen thürmli... 32 L.

[90] Cpte, nº 425 (1629-II). Gem. usg. M. Adam Clauser dem goldtschmiden den Knopff uff S. Niclausen Chor zu vergulden... 460 L.

[91] Cpte, nº 425 (1630-I). Zerung. Zum Schmiden die meister so mitt H. Buwmeistern den thürmli uff den Chor besichtiget... 13 L.

[92] Man., nº 181. — Le P. Nicolas Rædlé, dans ses notes, traduit « Geissberger Stein » par « pierre de la Molière ».

composée des conseillers Meyer [93], Gasser [94] et Lanther [95] et du banneret Reynold [96] fut chargée d'étudier ces questions, de faire faire un plan et de présenter un rapport [97]. Dix jours plus tard, le 14 juin, le « Baumeister » faisait son exposé : l'arcade en mauvais état (zerschmettert) devait être remplacée par une arcade nouvelle, pour laquelle on pourrait utiliser une partie des anciens matériaux, mais qui nécessitait, cependant, trente nouveaux blocs de pierre de taille. Les entrepreneurs demandaient pour cet ouvrage 800 Livres et un muid de messel. Pour la voûte, ils réclamaient 7500 Livres et 5 muids de blé et 1500 Livres, encore, pour l'extraction de pierres de la carrière de Matran. A l'ouïe de ces propositions, Messeigneurs résolurent de suspendre toute décision, jusqu'à l'arrivée du « maître étranger italien de Lessoc » (den frömbden italienischen Meister von Lessot) [98]. Un coup de théâtre allait se produire et un nouveau personnage se préparait à entrer en scène.

On pourrait croire, à la lecture du procès-verbal de la séance du 14 juin, que le Conseil fut effrayé des prétentions qu'on lui exposait. La chose est possible, mais la décision avait d'autres causes, dont la principale était le mécontentement contre les maîtres-tailleurs de pierres, qui avaient exécuté les travaux.

Une seule réserve, celle faite par le « Baumeister » à la séance du 11 mai 1629, lorsqu'il déclarait qu'on ne pouvait pas avoir pleine confiance dans les entrepreneurs, nous a permis de soupçonner que tout n'allait pas au gré de LL. EE. Des documents postérieurs vont nous faire connaître les inquiétudes du Conseil et les malfaçons, qui en étaient la cause. Le procès-verbal de la séance du Conseil du 21 juin 1630 mentionne, en effet, que Messeigneurs

---

[93] Anthoni Meyer. Voir note 138.
[94] Frantz Gasser. Voir note 151.
[95] Peter Lanther. Voir note 154.
[96] Rudolph Reinold, banneret du Bourg. Voir note 156.
[97] Man., n° 181.
[98] Man., n° 181.

sont au regret de ne pouvoir confier la construction de la voûte à des maîtres établis à Fribourg « parce que ceux-ci ont suffisamment montré ce qu'ils connaissaient à leur art, par leur grossier travail et les nombreuses fautes qu'ils ont commises » (diewylen si aber an ir groben Arbeit ir Khunst gnugsam erkhennen geben, vielfältige Fähler geschaffen) [99]. Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 1631, enregistrant l'achèvement des travaux, contient ce cri de soulagement: « Dieu soit loué et remercié qu'on ait heureusement terminé la voûte, que les premiers maîtres avaient mal commencée, et qui laissait peu d'espoir d'un heureux achèvement [100]. » La reconnaissance du gouvernement envers le nouveau constructeur de la voûte, nous est une preuve du mauvais pas dont celui-ci l'avait tiré.

En quoi consistaient les erreurs commises par les premiers entrepreneurs ? C'est ce sur quoi nous ne serons, probablement, jamais fixés exactement. La convention passée avec le nouveau maître, le 21 juin 1630, nous apprend cependant que les consoles, sur lesquelles devaient s'appuyer la voûte, demandaient à être rectifiées, de même que les ogives des fenêtres et que les nouveaux murs n'étaient pas exactement raccordés aux anciens, puisqu'il était prévu qu'on devait les égaliser et qu'on peut voir encore actuellement, la trace de cette opération assez difficile, puisque le raccord est loin d'être parfait. On doit enfin noter la réserve stipulant que le nouveau maître ne serait pas responsable, si la voûte venait à être endommagée ensuite de défauts des murs construits par les entrepreneurs précédents.

Pourquoi le mécontentement du Conseil se fit-il jour si tardivement et d'une façon si discrète et sans faire jouer la clause de la convention du 29 décembre 1627, prévoyant la responsabilité des entrepreneurs, en cas de malfaçon ? On entre ici dans le domaine des hypothèses. Il n'est peut-

---

[99] Man., n° 181.
[100] Man., n° 182.

être pas défendu de soupçonner qu'une certaine responsabilité des manquements signalés incombait au Conseil et plus particulièrement à ceux de ses membres, appelés à faire partie des diverses commissions qui eurent à s'occuper de cette construction et que les gouvernants ne tenaient pas à ce que cette affaire fît trop de bruit. La formule: « Pas d'histoires » n'est pas neuve, on le voit, et ceux qui vivent dans la sereine atmosphère de l'Histoire — avec un grand H, cette fois — ne peuvent s'empêcher, parfois, de sourire lorsqu'on leur parle des méfaits du régime « oligarchique » et de constater que la différence est souvent moins grande qu'on ne le pense, entre le gouvernement de « Leurs Excellences » et les gouvernements « démocratiques » de nos jours.

Venons-en, maintenant, au nouveau personnage qui entre en scène. Sa première désignation est faite sous les termes énigmatiques de « maître étranger italien de Lessoc ». Les documents postérieurs nous le font connaître sous son véritable nom. Il s'agit de maître Peter Winter, originaire du « Brissmeller Thal », c'est-à-dire d'Alagna, dans le Val Sesia — Brismel est le nom allemand de cette localité — dans le mandement de Varallo, dépendant du territoire de Milan[101], depuis plusieurs années, déjà, dans le pays, et inscrit, dès 1620, à l'abbaye des Maçons de Fribourg[102].

(A suivre)

---

[101] R.N., 220, f° 45.
[102] AAM. P V. 1548-1620.